

BULLETIN Adhésion Soutien 2012

Nom :

Prénom :

Prénom (Couple) :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Portable :

Email :

Profession :

Profession (Couple) :

Je choisis l'adhésion suivante :

Adhésion soutien seul (e) : 6 €*

Adhésion soutien Couple : 10 €*

* Cotisation minimale, il n'est pas interdit de mettre plus.

Je reconnais que la « newsletter » du site et le site lui-même www.fnec.org seront les seuls moyens de communication entre moi et la FNEC. Je ferai la démarche moi-même, en allant sur le site www.fnec.org rubrique newsletter, pour m'inscrire. Je ferai attention pour ne pas recevoir cette newsletter dans les spams. Je reviendrai régulièrement prendre les informations nécessaires.

Je vous prie de trouver un chèque de.....€

Merci d'établir le chèque à l'ordre de **F.N.E.C** et de l'envoyer accompagné du bulletin ci-dessus rempli à :

F.N.E.C
5 rue des Jonquilles
85590 Saint Mars La Réorthe
Tél : 06.69.53.01.08

Signature

Pourquoi adhérer à la FNEC (Fédération Nationale d'Entraide aux Conducteur) ?

- Avant tout, c'est de se retrouver dans une des actions de la FNEC ;
- C'est permettre à la FNEC de développer ces actions ;
- C'est donner à la FNEC les moyens de ses actions ;

Il est clair, qu'un nombre important d'adhérents, c'est donner une crédibilité au mouvement et aux actions que la FNEC défend.

☐ Adhésion soutien :

C'est soutenir la FNEC dans une ou ses actions.

C'est permettre à la FNEC de développer ces actions ;

C'est donner à la FNEC les moyens de ses actions ;

L'**adhésion de soutien** permet d'obtenir la carte membre de la FNEC et ainsi bénéficier des avantages offerts par les Partenaires FNEC.

Carte Membre

Toute personne ayant réglée sa cotisation pour l'année recevra dans les plus brefs délais sa carte Membre.

La carte Membre est valable pour l'année en cours mentionnée dessus.

Cette carte lui permettra de bénéficier des avantages de la Fédération et ainsi que tous les avantages proposés par les Partenaires.

Les cartes **Membre** sont nominatives et ne pourront être prêtées ou cédées.

Tout Partenaire est en droit de demander lors de la présentation de la carte **Membre**, une pièce d'identité justificative. L'adhérent accepte sans réserve cette condition.